



**DORE ALLIER**  
Syndicat Intercommunal  
d'Alimentation en Eau Potable

**SIAEP DORE -ALLIER**

Place de la Mairie  
63190 LEZOUX  
Tel : 04 73 73 11 51  
contact@siaepdoreallier.fr

Nombres de Membres :  
en exercice : 16  
présents : 11  
votants : 15

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-00000-

L'an **Deux Mille Vingt Quatre** le **23 octobre** à Dix-Huit Heures,  
le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni  
en session ordinaire, Mairie de Crevant-Laveine-Salle du Conseil  
4 rue de la Mairie à Crevant-Laveine  
sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.

Date de convocation : 11/10/2024

**PRESENTS :** MMES A. TARTRY-LAVEST, GRENIER M.C.,  
MS BARGOIN J., BLANCHOZ P., DERBIAS J.L., DUROHANY D.,  
MS GARMIS F., GIRARD J.B., MAURIN D., MAZELIER V., ORCIERE T.

**ABSENTS :** MME GONINET L., MS AURIEL L., BRIVARY J.F., DURUPT S., ROUVIDANT J.L.

**POUVOIRS :** MME GONINET L. POUVOIR A M. DUROHANY D.  
M. AURIEL L. POUVOIR A M. MAZELIER V.  
M. DURUPT S. A M. DERBIAS J.L.  
M.ROUVIDANT J.L. A M. MAURIN D.

### DELIBERATION N° 2024-10-06

#### OBJET : Produits irrécouvrables, créances éteintes

Monsieur le Comptable du SGC de Thiers, nous fait connaître qu'il ne peut recouvrer pour les raisons indiquées sur l'Etat des Taxes et produits irrécouvrables, les sommes dues par les débiteurs désignés dans le tableau

- en annexe 1 d'un montant de **25.70 €** (*vingt-cinq euros et soixante-dix centimes*)

Après avoir délibéré,

- La commission Administrative du Syndicat admet en non-valeur la somme totale de **25.70 €** (*vingt-cinq euros et soixante-dix centimes*)

Pour extrait certifié conforme,  
Signé par Vincent MAZELIER,  
Le Président

